

LE MENSUEL DE LA FONDATION iFRAP

SOCIÉTÉ CIVILE

Enquêter pour réformer N° 217

PLAN DE RELANCE : Sous calibré sur les impôts des entreprises Pas assez efficace pour créer des emplois

Novembre 2020 - 8 €



FONDATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES ADMINISTRATIONS ET
LES POLITIQUES PUBLIQUES

PLAN DE RELANCE

sous calibré sur les impôts des entreprises, pas assez efficace pour créer des emplois

Face à un recul de notre richesse nationale de 11% qui s'annonce comme un des plus forts que notre pays ait connu, le Premier ministre a présenté, le 3 septembre dernier un plan de relance, dénommé France Relance, qui devrait prendre le relais du plan d'urgence de près de 460 milliards dont 140 milliards d'euros de plan de soutien déclenché au printemps 2020.

Avec 100 milliards, celui-ci peut apparaître massif, surtout si on le compare au plan de relance déclenché en 2008-2009 après la crise des subprimes (24 milliards à l'époque). Mais malgré son montant inédit, il n'échappe pas à certains travers de ce genre de programmes : un risque de saupoudrage et de recyclage de mesures déjà éprouvées de politiques publiques pilotées par l'administration. À cela s'ajoute la question du "timing" puisque ce plan a été déclenché après le premier confinement mais en pleine deuxième vague.

Ce plan n'en constitue pas moins un pari pour relancer l'économie française. Pari focalisé sur l'offre contrairement aux relances le plus souvent conçues par un soutien à la demande. L'offre qui doit permettre de développer la croissance potentielle de l'économie française avec pour objectif +1 point à horizon 2030 et donc un effet à long terme sur l'emploi. Un pari sur la dette, puisque le gouvernement ne veut être jugé que sur sa capacité à effacer une partie de la crise en retrouvant les fondamentaux de l'économie française de 2019 en 2022 et en effaçant la dette Covid à compter de 2025.

Après avoir détaillé les mesures prévues par ce plan et le financement de cet effort, nous présentons les effets et les enseignements qu'il nous paraît nécessaire d'en tirer.

■ Les 160 000 emplois chiffrés par le Gouvernement dès 2021 ne sont pas réellement au rendez-vous et dès 2023, les créations d'emplois grâce au plan de relance faiblissent rapidement.

■ La mesure qui crée le plus d'emplois est la baisse de la fiscalité de production avec 143 000 emplois attendus puis la mesure de soutien à la recherche et à la technologie (52 000 emplois à l'horizon 2027). Deux mesures de soutien à l'offre dont les effets se déploient progressivement mais qui assure à long terme un supplément de PIB et d'emplois (effet sur la croissance potentielle).

■ Les 10 milliards d'euros annuels pour la baisse de la fiscalité de production et les 15 milliards d'euros pour la recherche et la technologie, aboutissent à la création de davantage d'emplois que les 50 milliards d'euros répartis sur les autres mesures de soutien à la demande.

■ La croissance potentielle qui désigne la croissance économique de long terme, liée aux facteurs fondamentaux de l'économie, est durablement effondrée (chutant à 0,8%). Les effets des mesures d'offre du plan de relance permettent de la renforcer de 0,1 à 0,2 point à l'horizon 2027. Elle atteindrait alors 1%.

■ Si les conséquences en matière de finances publiques du plan de relance sont marginales, les effets des mesures restent limités et ne parviennent pas à effacer la dette Covid.

LES 100 MILLIARDS D'EUROS DE FRANCE RELANCE

10

Face aux conséquences économiques de la crise sanitaire (avec un PIB prévu en recul de 11 % pour 2020), le Gouvernement a décidé d'un plan de relance de 100 milliards d'euros comprenant trois volets : l'écologie (rénovation thermique, aide à la décarbonation de l'industrie, développement des transports en commun, bonus écologique...), la compétitivité (baisse des impôts de production,

investissement dans les technologies d'avenir, soutien à la recherche) et la cohésion (Ségur de la santé, sauvegarde de l'emploi, activité partielle, accompagnement des jeunes vers l'emploi, soutien aux personnes précaires...) Les fonds seraient également répartis entre les 3 volets et la plupart des investissements devraient intervenir en 2021 et 2022.

■ Détail du plan de relance de 100 milliards ■

	Investissements en millions d'euros
Ecologie (2020-2023)	30 380
Rénovation énergétique	6 700
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols	1 250
Décarbonation de l'industrie	1 200
Économie circulaire, circuits courts	500
Transition agricole	1 200
Mer	250
Infrastructures et mobilités vertes	8 580
Technologies vertes	8 200
Compétitivité (2020-2023)	34 429
Fiscalité des entreprises	20 000
Financement des entreprises	3 000
Souveraineté technologique/résilience	6 865
Plan de soutien à l'export	247
Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises	1 885
Culture	1 600
Commandes militaires	832
Cohésion (2021-2025)	35 650
Sauvegarde de l'emploi	7 600
Jeunes	6 750
Handicap	100
Formation professionnelle	1 900
Recherche	2 950
Ségur de la santé/Dépendance	6 000
Coopération sanitaire	50
Cohésion territoriale	9 550
Soutien aux précaires	800
Total	100 000

Pour le détail des mesures par chapitre, voir le dossier complet France Relance, 297 pages.

Le plan de relance n'échappe pas au risque de saupoudrage et de recyclage des crédits

Comme on le voit à travers le détail des 70 mesures, avec une surface de 100 milliards d'euros, un risque majeur reste le saupoudrage des crédits. En voulant impliquer l'ensemble des grands ministères et des acteurs économiques et institutionnels, le plan de relance ne semble pas éviter véritablement cet écueil :

■ La culture, particulièrement sinistrée par la crise, aura son plan de reconstruction. On nous annonce 2 milliards mais aussi 432 millions pour le spectacle vivant et 483 millions d'aides à la presse ;

■ La recherche et l'enseignement supérieur reçoivent 3 milliards d'euros ;

■ Le volet écologie est certainement le plus foisonnant avec des actions en direction des réseaux d'eau, des déchets, des abattoirs, des forêts, des ports, du vélo, de l'hydrogène ou du nucléaire ;

■ On notera également l'utilisation des programmes d'investissement d'avenir (4^e du nom) définissant des industries de rupture (informatique quantique, numérique, etc.) en direction de l'université et de la recherche publique pour 3 milliards, mais aussi le soutien à l'investissement des collectivités (4,2 milliards).

Il existe par ailleurs un tropisme public-public assez fort. Si le plan veut relancer l'économie par le soutien aux entreprises, il passe aussi massivement par de la commande publique : la modernisation des bâtiments publics reçoit près de 4 milliards, celle du parc HLM 500 millions d'euros, le verdissement du parc automobile de l'État 180 M €, la mise à niveau numérique de l'État et des territoires 1,5 Md€...

Le plan récupère un certain nombre de programmes gouvernementaux déjà « dans les tuyaux » mais dont on peut se demander s'ils ont fait l'objet d'une réévaluation avant d'être présentés dans le plan de relance. Il inclut tout d'abord les plans de soutien à l'automobile ou

à l'aéronautique présentés dès le printemps au déclenchement de la crise.

De même, les 4,7 milliards d'euros qui iront au ferroviaire, comprennent un plan de recapitalisation de la SNCF fortement touchée par la crise, mais ils incluent aussi des annonces déjà connues et revues dans une perspective de verdissement : 2,3 Mds € investis dans la rénovation du réseau ferroviaire ; 1,5 Md € pour la fin du glyphosate. Le fret est à ce titre particulièrement mis en avant avec la gratuité des péages pour les trains en 2020 et 2021, et des mesures en faveur du wagon isolé. Le ministre des Transports insiste sur les financements qui seront cette fois, à la hauteur des engagements. Tout cela, à la veille de l'ouverture à la concurrence du rail, et sans que la SNCF, principale bénéficiaire de ces fonds, ne soit obligée d'accélérer sur un certain nombre de réformes structurelles (retraites, statuts). Pourtant depuis 2000, quatre plans ont été entrepris pour sauver le fret (2000 plan Gayssot, 2004 plan Véron, 2007 haut débit ferroviaire, 2009 engagement national pour le fret ferroviaire). Dans le même temps, la part modale du transport ferroviaire n'a cessé de diminuer.

De même, sur les 100 milliards, 6,7 milliards d'euros seront affectés à la rénovation thermique des bâtiments, déclarée axe prioritaire de lutte contre les émissions de CO₂. Le plan précédent, le Grand plan d'investissement de 2017 y avait déjà attribué 9 milliards d'euros, confirmant les politiques menées depuis le Grenelle de l'environnement de 2007. Au total, une quinzaine de milliards d'euros ont déjà été dépensés en subventions aux rénovations thermiques, et trois millions de logements et cent mille bâtiments du tertiaire privés et publics ont été traités. Des travaux de rénovation thermique utiles pour les habitants, mais très rarement rentables sur le plan économique. L'étude de l'École des Mines portant sur 10 000 ménages constate que 1 000 euros de travaux permettent d'économiser 8,29 euros par an, et ne sont donc pas

du tout rentables. Même l'Ademe, dans son rapport de 2018, admet que « le gain d'efficacité énergétique se révèle minime ». Seulement 25 % des travaux ont permis de gagner une classe dans l'échelle des performances énergétiques qui va de A à G, et 5 % ont gagné deux classes.

Le fait que des rénovations puissent être fortement subventionnées (jusqu'à 90 %) ne change pas fondamentalement le problème. Ces dépenses sont non rentables pour la société. Un fait qui militerait pour une politique menée avec plus de discernement, pour limiter les rénovations énergétiques aux cas les plus rentables et dont on pense qu'ils ne seront pas détruits ou abandonnés d'ici quelques années. Autre impact de ces mesures : elles risquent de complexifier/ralentir les ventes ou mises en location, avec un objectif inverse à la fluidité recherchée, surtout en zones tendues. Dernier exemple avec l'agriculture qui recevra 1,2 milliard €. Une proportion proche de son poids dans l'économie (1,4 %). Les priorités de ce plan pour l'agriculture seront la souveraineté alimentaire, la transition agroécologique, l'accompagnement de l'agriculture

et de la forêt française dans l'adaptation au changement climatique. Des projets utiles, mais dont on voit mal en quoi ils vont permettre de résoudre les problèmes fondamentaux de notre agriculture, à savoir : la perte de compétitivité sur les marchés extérieurs et des revenus très insuffisants de 90 % des exploitations agricoles.

En matière de soutien aux entreprises, le plan présente 3 milliards d'euros pour le renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI. Sur cette somme, 1 milliard d'euros est prévu pour le dispositif de garantie « fonds propres » de Bpifrance entre 2020 et 2022 et 2 milliards serviront de garantie à des prêts participatifs. Une technique qu'OSEO (ancêtre de Bpifrance) avait déjà utilisée en 2008 pour un montant de 1 milliard d'euros. L'effet de levier de cette garantie devrait permettre 15 à 20 milliards d'investissement. Mais ces mesures doivent passer par les banques dont on peut se demander si elles s'engageront à nouveau après les mesures prises au printemps. Le plan prévoit également des fonds labellisés France Relance, mais sous conditions d'engagements environnementaux.

LES 100 MILLIARDS REPRÉSENTENT-ILS UN PLAN « MASSIF » ? L'ORIGINE DES FONDS

Le chiffre est impressionnant mais il est nécessaire de détailler la ventilation des fonds. On estime que 10 milliards de crédits budgétaires annoncés, ont en réalité déjà été engagés en 2020 et ont déjà, pour partie, été annoncés (Ségur de la Santé, mesures sectorielles pour les secteurs de l'automobile, du tourisme, de l'aéronautique, et de la pharmacie).

Une analyse approfondie montre que sur les 100 milliards, 89 s'apparentent à des crédits budgétaires ou assimilés, et 11 à des fonds déjà en place via les restes de programmes labellisés « programme d'investissement d'avenir (4^e PIA) ». On connaît bien les risques liés à un déploiement d'une couche de PIA. Tout d'abord le risque de

débudgétisation, c'est-à-dire financer ainsi des dépenses récurrentes et non exceptionnelles. Les PIA n'interviennent théoriquement que par le truchement d'opérateurs/allocationnaires. Pourtant, certains montants ont été recyclés pour financer des dépenses d'investissement courantes, notamment pour le CEA (commisariat à l'énergie atomique dans le cadre du PIA 2) lié aux dépenses du nucléaire militaire (1,7 milliard). Idem pour l'investissement dans des infrastructures de transport, l'Ademe, Airbus etc.

De même, la commission des finances du Sénat a relevé que les dépenses relatives à la sécurité civile, telles que le réseau radio du futur, projets annoncés avant la crise et pour lesquels

le plan de relance sert surtout de vecteur de financement. Le second risque est celui de l'allocation : lorsqu'on regarde les retours sur investissement en 2035, les résultats sont très importants : on parle de 6,6 milliards d'euros de retours strictement financiers (hors prise de participation) ainsi que 5,1 milliards de retours associés aux fonds d'investissement, soit un retour financier supposé total de 20,5 %! Or, cela suppose que les financements seront alloués strictement à des projets innovants dans des technologies de rupture, ce qui est assez optimiste. S'ajoute à cela la vitesse de déploiement : entre la sélection des dossiers et les engagements et la contractualisation, les PIA commencés en 2010 sont, dix ans plus tard, consommés simplement à 77,3 %. Enfin, la commission des finances du Sénat a déploré la décision du Gouvernement d'attendre le budget 2021 pour mettre en œuvre le plan de relance : la quasi-totalité du plan de relance allemand devrait avoir été déployée d'ici la fin de l'exercice 2021, contre seulement la moitié du plan français.

40 milliards d'euros pour la France du plan européen

Par ailleurs, sur les 89 milliards restants, 49 milliards correspondent à des dépenses budgétaires supplémentaires, tandis que 40 milliards proviennent de subventions du Plan de relance européen. Ils ne devraient pas impacter significativement le solde budgétaire, ni le solde public maastrichien (qui serait retraité de ces dépenses par convention). Ces 40 milliards posent plusieurs questions. Pourquoi la France ne percevra-t-elle que 40 milliards d'euros de subventions? Quand la France va-t-elle commencer à rembourser? Quel sera le coût global du plan pour la France? Et y aura-t-il des contreparties?

Tout aussi touchée sanitaire et économiquement que l'Italie et l'Espagne, la France ne recevra « que » 40 milliards d'euros de subventions et aucun prêt. Une répartition principalement due aux critères pris en compte pour la distribution des subventions.

Le remboursement de l'emprunt à la Commission n'a pas encore été précisé, puisqu'il aura lieu jusqu'en 2058. Il est même prévu qu'il n'intervienne qu'à partir de 2028, pour laisser le temps aux États membres de « réfléchir ». Et il ne faut pas trop compter sur de « nouvelles ressources propres » pour financer le plan de relance, car les estimations de recettes restent à ce jour encore très floues. La France sera sans doute l'un des États membres les plus mis à contribution pour payer ce plan de 390 milliards de subventions (environ 67 milliards d'euros au maximum selon les estimations). D'abord, parce que la baisse du budget pluriannuel 2021-2027, par rapport à celui de 2014-2020², ne vient pas compenser le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne. Seuls 8 milliards seront économisés sur sept ans alors que le « trou du Brexit » est évalué à environ 12 milliards d'euros par an.

Deuxièmement, les « rabais » accordés aux pays frugaux ont été augmentés dans le cadre de l'accord, ce qui devrait être payé en priorité par la France et l'Allemagne. Il est donc possible d'estimer les surcoûts annuels du Brexit et des sur-rabais pour la France à 1 milliard d'euros par an minimum. À cela s'ajouterait, à compter de 2028, le remboursement des prêts finançant les subventions à concurrence des montants non couverts par de nouvelles ressources propres.

La question des contreparties s'est bien évidemment posée lors des négociations. Pour les pays frugaux, il semblait nécessaire de « surveiller » les plus dispendieux, souvent les principaux bénéficiaires des aides. Les Pays-Bas voulaient mettre en place un système de veto qui a été écarté. Mais il y aura bien un mécanisme légitime de contrôle.

Plan de relance : quel pilote? Quelle méthode?

Le Premier ministre a montré qu'il était attaché à la méthode. Dans sa présentation il a rappelé que l'objectif était une exécution rapide, autour du dialogue et de la concertation. Des

comités de suivi seront créés : au niveau national, un comité de suivi, présidé par le Premier ministre, assurera le suivi de l'exécution du plan de relance et la tenue du calendrier d'engagements. Tandis que chaque semaine un comité de pilotage présidé par le ministre de l'Économie devrait piloter le déploiement du plan avec les ministères dépensiers et les acteurs des secteurs cibles.

Que le gouvernement veuille communiquer au fil de l'eau sur ses résultats est une bonne nouvelle, mais le risque, comme toujours, est d'observer une instrumentalisation politique des résultats... Au niveau local, les comités de suivi régionaux veilleront à informer l'ensemble des acteurs locaux de l'avancement des projets sur les territoires. Ils incluront notamment les services de l'État, les représentants des collectivités locales et les partenaires sociaux. On voit poindre encore le réflexe de création d'une nouvelle strate avec l'annonce de la nomination dans les territoires de « sous-préfets à la transformation et à la relance ». Leur objectif ? Faire « remonter tous les blocages administratifs de procédures ». À croire que l'État ne dispose pas déjà de toute une administration déconcentrée pour le tenir informé.

Le Premier ministre propose également une méthode de budgétisation inédite en réservant l'ensemble du Plan de relance à une mission particulière du budget 2021, afin de conserver une certaine fongibilité des crédits. De la sorte, si les ministères ne produisent pas suffisamment de résultats, ces crédits pourront être réaffectés à d'autres ministères. Les ministres seraient donc « responsabilisés ».

La création d'un Haut-Commissariat au Plan et à la Prospective fait partie des annonces du

gouvernement pour piloter le plan de relance et préparer la France de 2030. On sait déjà que le Haut-Commissariat sera « chargé d'animer et de coordonner les travaux de planification et de réflexion prospective conduits pour le compte de l'État et d'éclairer les choix des pouvoirs publics au regard des enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, technologiques et culturels ». Pour cela, le Haut-Commissariat aura les moyens de l'agence France Stratégie à sa disposition (un effectif d'une centaine de personnes et un budget annuel de 15 millions d'euros). Les grandes lignes de la mission du Haut-Commissaire sur des problématiques de longue durée comme sur la politique énergétique du pays ou l'avenir du système de retraite.

On ne sait pas encore comment s'articuleront les échanges entre le Haut-Commissariat et France Stratégie. Mais dans le pays le plus dépensier, l'urgence n'était-elle pas de renforcer le pilotage institutionnel ? En faisant en sorte que France Stratégie travaille plutôt pour le Parlement, dont la mission constitutionnelle (article 24) est d'évaluer les politiques publiques, et dont l'objectif numéro un, à l'heure actuelle, quand les caisses sont vides, devrait être d'évaluer l'efficacité de chaque euro de dépense aux niveaux central, social et local ? Et ce, d'autant plus que le Gouvernement a déjà des instances consultatives à sa disposition comme le Conseil d'analyse économique ou le Conseil économique, social et environnemental.

Le plan de relance montre qu'encore une fois la démarche française est très *top down*. Et les entreprises devront attendre les impulsions gouvernementales pour soutenir des technologies et des filières de rupture.

PLAN DE RELANCE À 100 MILLIARDS D'EUROS UN IMPACT ÉCONOMIQUE INCERTAIN

Pour tenter de mesurer les effets du plan de relance, nous avons construit un scénario de référence (évolution de l'économie sans la

mise en place du plan de relance, voir annexe), dont nous analysons les conséquences économiques¹ : PIB, emploi et chômage, finances

■ 1 Les simulations ont été réalisées avec le modèle macro-sectoriel NEMESIS de l'équipe SEURECO ERASME.

publiques. Nous mesurons ensuite les écarts à ce scénario de référence grâce à la mise en place du plan de relance.

Ce plan va avoir à la fois des effets de demande (stimulation de l'économie par des investissements supplémentaires) à court terme, et des effets d'offre (amélioration de la compétitivité et de la productivité des entreprises) à moyen terme. Nous avons choisi de retenir une période d'analyse courant jusqu'en 2027 afin de pouvoir saisir l'ensemble des effets du plan de relance (y compris les effets d'offre qui mettent plus de temps à se matérialiser).

Les effets du plan de relance

Le plan de relance entraîne des effets de demande qui jouent à très court terme mais ne sont pas pérennes et des effets d'offre qui se matérialisent plus progressivement mais dont les effets perdureront (effet sur la croissance potentielle).

Les mesures qui sont les plus susceptibles de renforcer la croissance potentielle à moyen

terme sont la baisse de fiscalité de production (gain de compétitivité pour les entreprises), les aides et investissements en recherche et développement et la mesure d'activité partielle qui peut permettre de sauvegarder des entreprises et donc de sauver du capital et des emplois y compris à long terme (lorsque les aides à l'activité partielle auront été retirées depuis longtemps). Nous avons cependant retenu, comme hypothèse principale de notre travail, que la mesure d'activité partielle n'avait que des effets transitoires : les destructions d'emplois interviennent rapidement dès que les aides sont retirées.

En 2027, le plan de relance permet d'améliorer le PIB de 1,3 % par rapport à son niveau de référence. L'effet du plan de relance sur le taux de croissance du PIB se manifeste avant tout en 2021. Avec l'arrêt des mesures et investissements en 2023, l'effet sur le taux de croissance du PIB est même négatif (même si le PIB « en niveau » demeure supérieur à celui du scénario de référence).

Taux de croissance du PIB avec et sans plan de relance

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de croissance du PIB avec plan de relance (en %)	-9,7	5,9	1,8	0,8	1,1	0,9	1,0	1,1
Taux de croissance du PIB dans le scénario de référence (en %)	-10,0	4,5	1,7	1,4	1,2	0,9	0,9	1,0
Effet sur le taux de croissance du PIB du plan de relance (en points)	0,3	1,4	0,1	-0,6	-0,1	0,0	0,1	0,1
Ecart cumulé du PIB à son niveau du scénario de référence (en %)	0,3	1,7	1,8	1,2	1,1	1,1	1,2	1,3

Les mesures qui continuent de produire des effets à moyen terme (effets d'offre) tant sur le PIB que sur l'emploi, sont la baisse de la fiscalité de production et le soutien à la recherche et aux nouvelles technologies. Les investissements

publics, investissements dans les infrastructures de transports et la mesure d'activité partielle n'ont principalement que des effets à court terme qui tendent à s'estomper à l'horizon d'observation qui est le nôtre (2027).

Évolution de l'emploi total et du chômage

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Emploi total (au sens du BIT)	27 679	26 825	27 341	27 579	27 661	27 782	27 910	28 072	28 282
Variation de l'emploi total	113	-855	517	238	82	121	129	162	210
Taux de chômage (en %)	8,4	11,6	10,2	9,7	9,8	9,7	9,6	9,4	9,1

Évolution de l'emploi sectoriel (en équivalent temps plein)

16

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Agriculture	797	757	779	792	797	801	806	813	819
Industrie	3997	3839	3929	3949	3971	3991	4019	4051	4085
Construction	1707	1614	1658	1671	1645	1644	1644	1652	1668
Services marchands	12899	12352	12720	12966	13030	13094	13612	13243	13352
Services non marchands	7493	7487	7399	7395	7433	7463	7485	7514	7553
Emploi total	26893	26048	26484	26774	26876	26993	27117	27274	27477

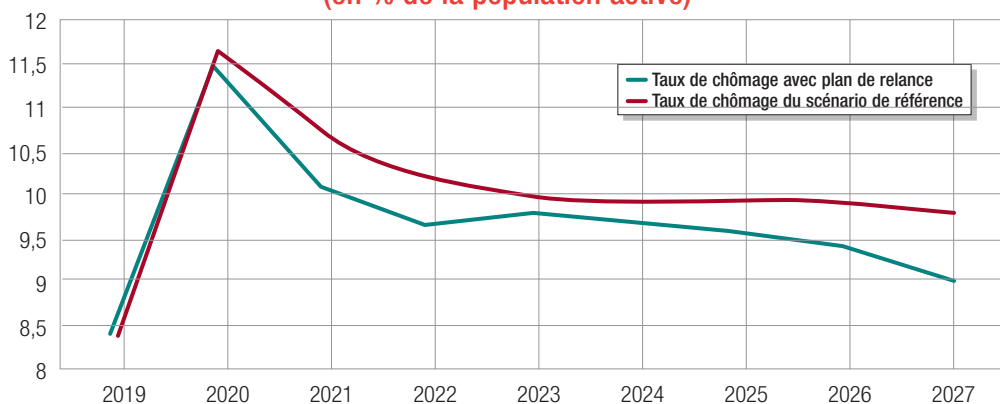
Écart de l'emploi à son niveau du compte de référence (en milliers)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Agriculture	2	3	5	5	6	8	12	14
Industrie	8	39	26	25	29	44	60	73
Construction	14	13	13	-23	-32	-36	-35	-28
Services marchands	16	38	77	67	76	102	132	170
Services non marchands	5	3	10	5	4	2	1	0
Emploi total	44	96	132	79	84	121	171	229

En 2027, le niveau d'emploi équivalent temps plein est supérieur de 229 000 à son niveau du scénario de référence, avec 73 000 emplois supplémentaires dans le

secteur industriel. Le taux de chômage reviendrait à 9,1 % sans toutefois retrouver son niveau pré-crise (8,4 % en 2019).

Évolution du taux de chômage avec et sans le plan de relance (en % de la population active)



Les conséquences en matière de finances publiques du plan de relance sont de deux ordres. D'une part l'évolution plus dynamique de l'économie dans le scénario avec plan de relance améliore les recettes et diminue légèrement les dépenses publiques (moins d'allocations chômage...). En

revanche, le financement des mesures du plan de relance, bien qu'en partie pris en charge par les fonds européens, pèse sur l'équilibre des finances publiques (baisse de la fiscalité de production, transferts et subventions supplémentaires, investissements publics supplémentaires).

Évolution des finances publiques en points de PIB avec le plan de relance

En points de PIB	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses publiques	65	59,5	56,0	58,9	57,3	56,9	56,2	55,8
Recettes publiques	53,4	52,7	53,7	53,3	52,3	51,9	51,3	51
Solde public	-11,5	-6,8	-5,3	-5,5	-5,1	-5,0	-4,8	-4,8

17

Écart de dépenses et recettes publiques entre le scénario avec plan de relance et le scénario de référence (en points de PIB)

En points de PIB	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses publiques	0,2	-0,8	0,1	1,1	0,3	0,4	0	0
Recettes publiques	-0,1	-0,6	1	0,9	0,1	-0,1	-0,5	-0,5
Solde public	-0,2	0,2	0,9	-0,1	-0,3	-0,5	-0,5	-0,5

Évolution de la dette publique dans le scénario avec plan de relance

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique (en points de PIB)	98	199,8	177,9	121,1	124,8	125,4	127,4	129	130,5
Écart de la dette publique à son niveau de référence (en % du PIB)	0	-0,2	-2	-1,3	0,7	0	0,5	0,7	1,0

L'écart est négatif en 2021 et 2022 (effet du supplément de croissance en valeur provenant du plan de relance). Le « trou d'air » (fin du plan de relance) à partir de 2023 et la baisse des prélèvements obligatoires renforce le poids de la dette dans le scénario avec plan de relance par la suite. L'effet de la situation

conjoncturelle sur le solde public est de l'ordre de 0,5 à 0,6 fois l'écart de production. En considérant les mesures ponctuelles et temporaires, nous en déduisons le solde structurel qui évolue peu en début de période avant de se redresser un peu grâce au gain de croissance.

Soldes publics conjoncturel et structurel dans le scénario avec plan de relance

En points de PIB potentiel	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public	-3,3	-11,45	-6,8	-5,3	-5,5	-5,1	-5,0	-4,8	-4,8
Solde conjoncturel	0,3	-5,8	-3,8	-3,4	-3,0	-2,8	-2,8	-2,9	-2,9
Solde structurel	-2,3	-2,3	-2,3	-1,5	-2,5	-2,2	-2,1	-2	-1,9
Mesures ponctuelles et temporaires	-1,0	-3,5	-0,7	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

La croissance potentielle évolue peu sauf sous les effets de la crise (cf. 2008-2009) qui obère une partie des capacités de production. Nous considérons un effet similaire de la présente crise sur le taux de croissance potentielle (chute initiale de 0,5 point avec la crise). Malgré la faiblesse du taux de croissance potentielle, nous considérons que l'écart de production serait encore négatif en 2027.

Quels enseignements en tirer ?

S'il est très difficile de décrire la situation économique qui pourrait advenir en France au cours des prochaines années, il est également difficile d'anticiper les effets du plan de

relance sur court/moyen terme. Tout d'abord parce qu'une partie des mesures du plan de relance ne sont que des aides ou des subventions aux ménages et entreprises (pour la rénovation thermique notamment), dont on ignore si les agents s'en saisissent pour investir. D'autre part, le rythme même des décaissements du plan de relance est incertain³. Tout cela, sur fond d'incertitudes sur l'évolution de la situation sanitaire à moyen terme.

1. Les 160 000 emplois chiffrés par le Gouvernement dès 2021 ne sont pas réellement au rendez-vous

Les 160 000 emplois chiffrés par le

■ 3 Notre simulation tient compte d'investissement au rythme annoncé dans la brochure d'accompagnement du plan de relance mais on peut bien entendu légitimement s'interroger sur la tenue de ces objectifs.

Gouvernement grâce au Plan de relance en 2021 ne sont pas réellement au rendez-vous, sauf à considérer l'effet des mesures d'activité partielle, y compris celles qui avaient été mises en place dès le printemps. Nous avons cependant retenu, comme hypothèse principale, que la mesure d'activité partielle n'avait que des effets transitoires : les destructions d'emplois interviennent rapidement dès que les aides sont retirées.

L'iFRAP évalue à environ 100 000 emplois les conséquences du plan de relance en 2021 (et 130 000 en 2022 contre 240 000 pour le Gouvernement). En revanche, nous considérons que les mesures d'offre produiront des effets plus importants sur l'emploi à moyen terme (220 000 emplois créés par le plan de relance à l'horizon 2027 contre moins de 100 000 d'après le Gouvernement).

Impact du plan de relance sur l'emploi et le PIB d'après le Gouvernement et d'après la Fondation iFRAP

	2020	2021	2022	2027
Effet sur l'emploi d'après le Gouvernement	ε	160 000	240 000	70 000 / 100 000
Effet sur l'emploi d'après la Fondation iFRAP	40 000	100 000	130 000	220 000

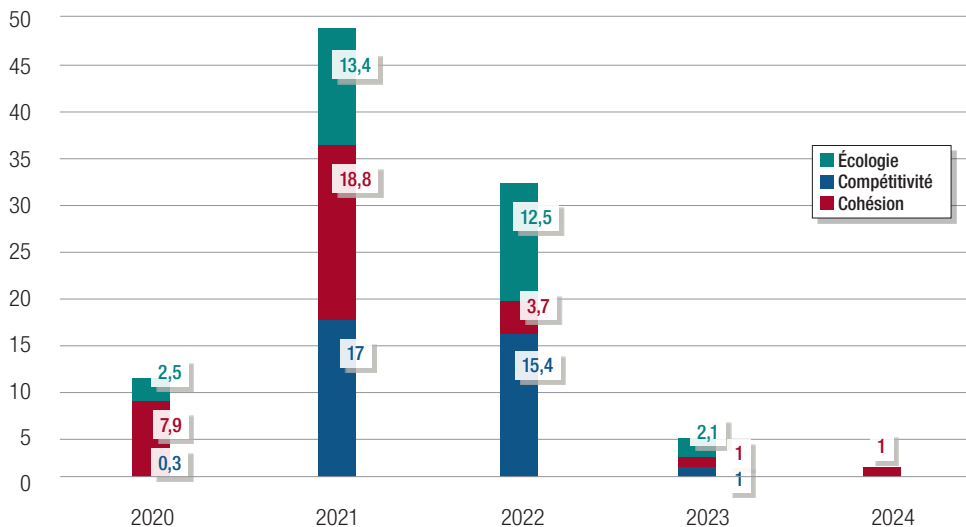
Source : RESF, DG Trésor, Mésange; Certaines mesures et effet d'entraînement doivent être rajoutés après 2021; Simulations NEMESIS; Hors effet de la mesure d'activité partielle.

2. Dès 2023, les créations d'emplois grâce au plan de relance s'affaissent

La plupart des mesures et investissements interviennent en 2021 et 2022 ce qui permet un supplément de 130 000 emplois en 2022

par rapport au scénario de référence hors plan de relance (c'est-à-dire une création d'environ 50 000 emplois par an de 2020 à 2022) et un PIB supérieur de 1,5 % à son niveau du scénario de référence.

Échéancier des investissements du plan de relance (en milliards d'euros)



À partir de 2023, les investissements cessent, ce qui provoque un « trou d'air » (effet de -0,4 point sur le PIB et destruction de 50 000 emplois cette année-là). Il ne demeure alors

qu'un écart de 1,1 % du PIB par rapport à son niveau du scénario de référence et un supplément de 70 000 emplois par rapport au scénario de référence hors plan de relance.

Effets du Plan de relance sur le PIB et l'emploi

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Effet sur le taux de croissance du PIB du plan de relance (en points de PIB)	+0,3	+1,0	+0,2	-0,4	0	0	+0,1	+0,1
Variation de l'emploi grâce au plan de relance (en milliers)	+44	+52	+36	-53	+5	+37	+50	+58

Source : Simulations NEMESIS Hors effet de la mesure d'activité partielle. En cas de retard dans les investissements du plan, une partie des emplois créés en 2020 pourrait être reportée sur les années ultérieures.

Effets cumulés du Plan de relance sur le PIB et l'emploi (écarts au compte de référence)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Écarts du PIB à son niveau du compte de référence (en %)	0,3	1,3	1,5	1,1	1,1	1,1	1,2	1,3
Écarts de l'emploi à son niveau du compte de référence (en milliers)	44	96	132	69	74	111	161	219

Source : Simulations NEMESIS Hors effet de la mesure d'activité partielle

3. La mesure qui crée le plus d'emplois est la baisse de la fiscalité de production

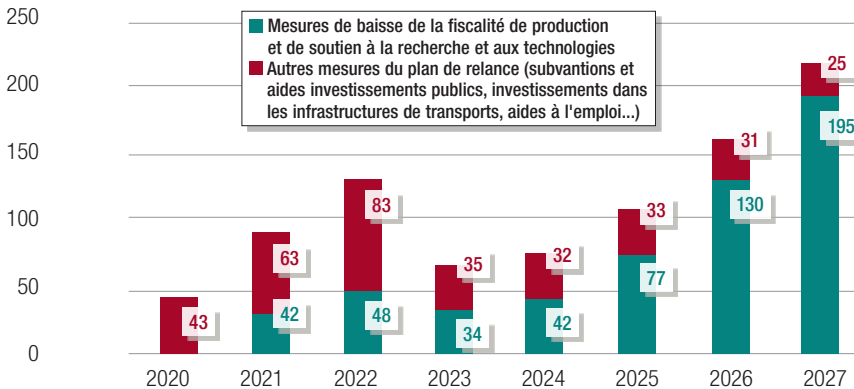
Nous avons considéré qu'elle perdurait au-delà de 2022. À l'horizon 2027, ce sont 143 000 emplois qui sont créés grâce à cette mesure, soit les deux tiers des emplois créés par le plan de relance (hors mesure d'activité partielle). En second, c'est la mesure

de soutien à la recherche et la technologie (52 000 emplois à l'horizon 2027). Ces deux mesures, sont des mesures de soutien à l'offre dont les effets se déploient progressivement, mais qui assurent à long terme un supplément de PIB et d'emplois (effet sur la croissance potentielle). Les mesures de « relocalisation » stricto sensu apparaissent très faibles (1 Md €).

Effet sur l'emploi des mesures de baisse de la fiscalité de production et de soutien à la recherche (écarts au compte de référence)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Écarts de l'emploi à son niveau du compte de référence (en milliers)	96	132	69	74	111	161	219
dont écarts d'emploi grâce à la mesure de baisse de la fiscalité de production (en milliers)	23	34	26	37	66	102	143
dont écarts d'emploi grâce aux mesures de soutien à la recherche et aux technologies (en milliers)	9	14	7	5	12	29	52

Effet sur l'emploi des mesures du plan de relance (en milliers)



Impôts de production : Du chemin à parcourir pour infléchir vraiment le poids de la fiscalité

Le gouvernement a annoncé que les impôts sur la production allaient baisser en 2021 de 10,5 milliards d'euros, dont -7,25 milliards sur la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), -1,54 milliard sur la CFE (Cotisation foncière des entreprises) et -1,75 milliard sur la taxe foncière des entreprises... mais ces objectifs ne seront pas augmentés en 2022 et resteront donc toujours de 10,5 milliards de baisse. Et au-delà de 2022 ? Aucune garantie ne semble être donnée sur la pérennité de cette baisse de taxes. Un manque d'engagement qui n'inspire pas vraiment confiance alors que la nécessité d'agir est là.

Comme le relève le rapport du Conseil d'analyse économique, le poids en 2018 de la fiscalité de production française frappant les entreprises représenterait 77,3 milliards d'euros, dont 9,3 milliards payés aux administrations centrales et à l'UE, 49 milliards aux collectivités et 19 milliards pour les administrations de sécurité sociale en 2018.

Sur ce montant, 27,2 milliards d'euros correspondent à des impôts sur les salaires et la main-d'œuvre, finançant majoritairement la sécurité sociale (14,1 milliards sur 19 milliards au total) et les administrations locales (versement transport (7,8 milliards) et la contribution apprentissage (1,7 milliard).

Impôts sur la production payés par les entreprises (*) en 2018, en milliards d'euros

	Total	Adm. Centrales et UE	Adm. Locales	Adm. Sécurité sociale
D291 : Impôts sur les salaires et main-d'œuvre	27,2	3,6	9,5	14,1
Taxe sur les salaires	6,2	0,0	0,0	6,2
Forfait social	5,7	0,0	0,0	5,7
Contribution apprentissage	1,7	0,0	1,7	0,0
Versement transport	7,8	0,0	7,8	0,0
Autres (FNAL, CNSA...)	5,8	3,6	0,0	2,2
D292 : Impôts divers sur la production	50,1	5,7	39,5	4,9
Taxe foncière sur le bâti	12,9	0,0	12,9	0,0
Cotisation foncière sur les entreprises (CFE)	6,7	0,0	6,7	0,0
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	14,0	0,0	14,0	0,0
Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)	3,8	0,0	0,0	3,8
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	1,3	0,0	1,3	0,0
Taxes sur les surfaces commerciales	1,0	0,0	1,0	0,0
Contribution fonds de résolution bancaire	2,3	2,3	0,0	0,0
Autres	8,1	3,4	3,6	1,1
D29 : autres impôts sur la production	77,3	9,3	49,0	19,0

Par ailleurs 50,1 milliards correspondent à des impôts divers de production et concernent ultra-majoritairement les collectivités territoriales (78 %). Ces 50,1 milliards représentent 2,1 % du PIB et 3,7 % de la VA des entreprises en France contre 0,4 % du PIB et 0,7 % de la VA en Allemagne.

La baisse proposée de 10,5 milliards d'euros représente donc 20 % des impôts divers de production et 13,6 % de l'ensemble de la fiscalité de production (y compris salaire et main-d'œuvre). Elle cible la fiscalité locale qui est la plus grosse bénéficiaire de ces taxes décorrélée des bénéfices réels des entreprises (49 milliards dont 39,5 sur les impôts divers de production).

Cependant la trajectoire de baisse reste encore à renforcer après 2021 :

La C3S qui était jugée comme la taxe la plus nuisible par les différentes expertises économiques, reste toujours en place (3,8 milliards d'euros). La question du versement transport et de la taxe sur les salaires n'est pas abordée. Or on sait que le premier peut être très pénalisant pour des entreprises qui n'en bénéficient pas nécessairement (surtout si elles sont localisées en périphérie d'agglomération et non en position centrale). La seconde est avant tout une mesure de « justice » fiscale destinée à frapper les entreprises (comme dans le secteur financier et assurantiel) placées hors champ de la TVA. Mais là encore, l'exécutif devrait prendre ce défi au sérieux afin de renforcer l'attractivité de la place de Paris post-Brexit.

Enfin la baisse de CFE de TFPB (taxe foncière) doit permettre à l'ensemble des entreprises de bénéficier d'un allègement de fiscalité foncière (les petites sont plus frappées par la TFPB que par la CFE). Même s'il avait sans doute été plus lisible de baisser de 3,25 milliards la CFE et de laisser en place la TFPB, afin de reproduire pour les entreprises la suppression de la double imposition comme pour les ménages avec la TH (taxe d'habitation) et la TFPB (pour les propriétaires). La réforme apparaît donc à ce stade plus paramétrique que systémique.

Au final, les 10 milliards d'euros annuels pour la baisse de la fiscalité de production et les 15 milliards d'euros sur la recherche et la technologie, mesures que l'on peut qualifier de soutien à l'offre (des entreprises), abou-

tissent à la création de davantage d'emplois que les 50 milliards d'euros répartis sur les autres mesures que nous pouvons qualifier de mesures de soutien à la demande (aides et subventions, investissements dans les infrastructures de transports, autres investissements publics, aides à l'emploi...).

Les mesures de soutien à l'offre et la demande (en milliards d'euros)

	2020	2021	2022	2023	2024	Total 2020-2024
Mesures de soutien à la demande*	7,4	23,8	15,6	1,4	1,3	49,6
Mesures de soutien de l'offre**	0,0	15,3	15,3	13,0	10,0	53,7
Total	7,5	39,2	30,9	14,4	11,3	103,3

(*) Aides et subventions, investissements dans les infrastructures de transports, aides sectorielles, autres investissements publics, mesures en faveur des ménages, Ségur de la Santé, aides à l'emploi...

(**) Baisse de la fiscalité de production, soutien aux technologies d'avenir, soutien à la recherche

Note : En comptant les baisses de fiscalité de production jusqu'en 2027, le total pour les mesures d'offre atteint 84 milliards d'euros.

Effet des différents types de mesures du Plan de relance sur le PIB (écarts au compte de référence)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Écart du PIB grâce à la mesure de baisse de la fiscalité de production (en %)	-	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7
Écart de PIB grâce à la mesure de soutien à la recherche et aux technologies (en %)	-	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,4	0,5
Écart de PIB grâce aux mesures de soutien à l'offre (en %)	-	0,2	0,3	0,5	0,6	0,8	1,0	1,2
Écart de PIB grâce aux autres mesures (soutien à la demande)	0,3	1,1	1,2	0,6	0,5	0,2	0,2	0,1
Écarts du PIB à son niveau du compte de référence (en %)	0,3	1,3	1,5	1,1	1,1	1,1	1,2	1,3

C'est donc le partage des mesures entre mesures d'offre et de demande qu'il faut questionner. Ainsi, les emplois créés en 2027 grâce aux mesures de demande sont très faibles : 25 000 seulement, et il n'y a plus d'effets sur le taux de croissance des 50 milliards d'euros des mesures de soutien à la demande. On aurait donc pu beaucoup mieux utiliser, à volume identique, les milliards d'euros du

plan de relance si l'objectif avait été de créer des emplois pérennes.

4. Les conséquences en matière de finances publiques du plan de relance sont marginales

C'est ce scénario, comprenant les effets du plan de relance, qui est comparable avec la trajectoire du Gouvernement.

Évolution des dépenses et recettes publiques, prélèvements obligatoires et solde public dans le scénario avec plan de relance (en milliards d'euros)

En milliards d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses publiques	1348	1429	1411	1423	1443	1457	1481	1500	1528
Recettes publiques	1275	1175	1250	1296	1307	1328	1352	1371	1396
Prélèvements obligatoires	1106	1014	1070	1100	1128	1158	1185	1211	1234
Solde public	-81	-254	-161	-127	-136	-129	-129	-129	-132

Finances publiques (y compris crédits d'impôts) dans le scénario avec plan de relance (en points de PIB)

En points de PIB	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses publiques	55,6	65	59,5	59	58,9	57,3	56,9	56,2	55,8
Recettes publiques	52,6	53,4	52,7	53,7	53,3	52,3	51,9	51,3	51
Prélèvements obligatoires	45,6	46,3	46,0	45,8	45,6	45,5	45,4	45,4	45,1
Solde public	-3,0	-11,5	-6,8	-5,3	-5,5	-5,1	-5	-4,8	-4,8

Évolution de la dette publique dans le scénario avec plan de relance (en milliards d'euros et en points de PIB)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique (en milliards d'euros)	2 380	2 634	2 795	2 922	3 058	3 186	3 315	3 445	3 576
Dette publique (en points de PIB)	98	119,8	117,9	121,1	124,8	125,4	127,4	129	130,5

Entre 2019 et 2027, la dette publique aura progressé de 31 points de PIB soit 1 139 milliards d'euros dans le scénario de référence, principalement du fait de la pérennité du déficit public sur la période. Le plan de

relance n'a finalement qu'un effet marginal sur les finances publiques (1 point de PIB de dette publique supplémentaire pour un supplément de PIB de 1,4 point).

5. La croissance potentielle durablement effondrée

La croissance potentielle, qui désigne la croissance économique de long terme liée aux facteurs fondamentaux de l'économie (elle est égale en moyenne sur un cycle économique à la croissance effective) est durablement

effondrée. La crise aura abaissé le taux de croissance potentielle de 0,3 point. L'écart de production demeurerait négatif aux cours des prochaines années.

La prévision du Gouvernement dans le rapport économique, social et financier annexé au PLF pour 2021 donne les éléments suivants :

■ 3 Et très mineurairement les administrations centrales pour 3,6 milliards d'euros.

Prévision du Gouvernement (en points de PIB)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB effectif (en volume)	1,5	-10,0	8,0	3,5	2,0	1,4	1,4
Taux de croissance du PIB potentiel (en volume)	1,25	-0,3	0,6	1,35	1,35	1,35	1,35
Écart de production (en % du PIB potentiel)	0,3	-9,4	-2,7	-0,7	-0,1	0,0	0,1

Source : Insee, prévisions RESF

L'hypothèse du gouvernement est donc celle d'un retour rapide au taux qui prévalait avant la crise (1,25 %), et qui serait même réhaussé de 0,1 point (effet des mesures d'offre du plan de relance)? Mais au regard de ce qu'il s'était passé lors de la crise précédente, cette vision d'un retour rapide vers le niveau de taux de croissance potentielle d'avant crise, nous paraît optimiste. L'écart de production était resté négatif durant 9 ans entre 2009 et 2017³ et le taux de croissance du PIB

potentiel s'était affaïssié de 0,9 point (passant de 1,9 % en moyenne entre 1998 et 2008 à 1 % en moyenne entre 2009 et 2019).

Notre vision est plutôt celle d'un affaïssiement de la croissance potentielle au sortir de la crise, du fait des moindres investissements des entreprises durant la crise (réduction et obsolescence du stock de capital) et des destructions de capital humain. Nous considérons l'hypothèse d'une perte de 0,5 point du niveau de la croissance potentielle.

Prévision Fondation iFRAP (en points de PIB)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de croissance du PIB effectif (en volume)	1,5	-9,7	5,9	1,8	0,8	1,1	0,9	1,0	1,1
Taux de croissance du PIB potentiel (en volume)	1,3	0,8	0,9	0,9	0,8	0,85	0,9	0,95	1,0
Écart de production (en % du PIB potentiel)	0,3	-10,5	-6,9	-6,1	-5,5	-5,2	-5,2	-5,2	-5,2

Source : simulation NEMESIS pour le PIB. Hypothèse SEURECO et iFRAP pour le PIB potentiel

Cette moindre croissance potentielle n'est pas sans conséquence sur l'emploi (faible croissance = faible création d'emplois et maintien durable du chômage à un niveau

élevé) et les finances publiques. La faible croissance ne facilitera pas la résorption du déficit public et la stabilisation de la dette publique.

CONCLUSION

L'OCDE estime que sans seconde vague de pandémie en 2020, le chômage de la Zone Euro atteindra 11,1% des actifs, et 12,6% dans le cas contraire au quatrième trimestre 2020. Sauf retournement lié à la mise au point rapide d'un vaccin, la perte de confiance mine la consommation et le commerce international. Après une année 2020 exceptionnelle par le recul de la richesse nationale (-11%), la reprise doit se faire sur des bases solides, ce qui signifie un plan de relance qui ne se limite pas à une reprise de la consommation et de l'activité, qui

s'effondreraient une fois les mesures stoppées. Le plan de relance doit rétablir la compétitivité des entreprises : en considérant qu'elles perdureraient au-delà de 2022, les baisses d'impôt sur la production permettraient la création de 143 000 emplois dans le cadre du plan de relance (hors mesure d'activité partielle), suivies par les mesures de soutien à la recherche et la technologie (52 000 emplois à l'horizon 2027).

Comme l'on écrit les économistes P. Artus et Ph. Aghion, pour restaurer le potentiel de

■ 3 source : base de données AMECO de la Commission européenne

croissance de la France, il faut lutter contre l'incertitude qui pèse sur les entreprises et les encourager à faire des choix de long terme et pas seulement les aider à survivre. C'est ce qu'ont compris les Allemands dont les mesures de relance (et pas seulement de soutien) ont été mises en place dès 2020 (2,2 points de PIB). Pour les y aider, il faut faire le

pari de l'innovation et les encourager à investir dans la recherche et le développement. Relever la France passera aussi par le travail dans les entreprises et nos administrations. À quoi bon sinon injecter des milliards d'euros dans un plan de relance si la valeur de base pour faire tourner notre économie, celle du travail, n'est pas au rendez-vous ?

Tableau des mesures déjà actées (LFR I, II et III) et à venir (PLFR IV) en 2020.

Synthèse des mesures de soutien LFR I, II, III		PLFR IV	
Mesures avec effet direct sur le solde public		Nouvelles mesures	Total
Activité partielle	30,8	3,2	34
Fonds de solidarité	8,5	10,9	19,4
Dépenses de santé (ONDAM exceptionnel)	9,8	2	11,8
Exonération de cotisations sociales	5,2	3	8,2
Prolongation des revenus de remplacement et décalage de l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance-chômage	1,6	0	1,6
Aide exceptionnelle aux indépendants (CPSTI)	0,9	0	0,9
Inclusion sociale et protection des personnes vulnérables (y compris prime précarité)	0,9	1,1	2
Avances remboursables aux PME	0,5	0	0,5
Report des déficits antérieurs sur l'assiette fiscale IS (carry-back)	0,4	0	0,4
Achat de masques non chirurgicaux	0,3	0,3	0,6
Sinistralité BEI	0,1	0	0,1
Crédits divers de l'État (crédits supplémentaires d'urgence, autres crédits LFR III)	5,6	0,4	6
Total mesures avec impact sur le solde public	64,50	20,90	85,50
Mesures de trésorerie sans effet direct sur le solde public		Total	
Report des échéances de paiement de certains prélèvements obligatoires	38		38
Remboursement anticipé de crédits d'impôts	14		14
Fonds de développement économique et sociale (FDES)	1		1
Outil d'intervention dans les entreprises en difficulté	20		20
Avances et compensations aux collectivités territoriales	3		3
Total mesures sans impact sur le solde public	76,5	0	76,5
Mesures en garantie		Total	
Dispositif de garantie exceptionnelle de l'Etat pour les prêts aux entreprises	300		300
Activation d'une réassurance publique sur les encours d'assurance-crédit	10		10
Mise en place d'une réassurance des crédits-export de court terme	5		5
SURE	4,5		4,5
BEI	4,5		4,5
Prêt au FMI	2,5		2,5
Relèvement du plafond d'autorisation prêt France FMI	0,5		0,5
Prêt AFD outremer	0,5		0,5
Total mesures en garantie	327,5		327,5
Total	468,50	20,90	489,50

Pour soutenir le tissu économique pendant le 2^e confinement, le gouvernement a décidé de renforcer son plan d'urgence. Le total des mesures avec impact sur le solde public s'élèverait à 20,9 milliards d'euros pour atteindre 85,5

milliards d'euros. Le PLFR IV devrait présenter une enveloppe supplémentaire de mesures additionnelles de 17 milliards d'euros environ, ce qui laisse supposer l'existence d'une réserve de budgétisation...